



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE /
REGLEMENT DE CONSULTATION**

Numéro d'identification : **2025-030-SEF-ETUDES TGBT-BERRE LES ALPES**

PARTIE RESERVEE A L'ORGANE DE PUBLICATION

A ☐ TRAVAUX CCAG concerné en vigueur	B ☐ FOURNITURES CCAG concerné en vigueur	C ☒ SERVICES CCAG Prestations intellectuelles	D ☐ MOE CCAG concerné en vigueur
--	--	---	--

L'avis implique : un marché public

Identification du pouvoir adjudicateur : Département des Alpes-Maritimes

Représentant du pouvoir adjudicateur : Monsieur le Président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes

Activité principale : Services généraux des administrations publiques

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Département des Alpes-Maritimes.

Correspondant : M. le Président du Conseil départemental des Alpes Maritimes, Direction Générale adjointe pour les Services techniques – Direction de la Construction de l'Immobilier et du Patrimoine – Service Maintenance des Collèges - CADAM – 147 boulevard du Mercantour - Bâtiment Cheiron - Bureau 660- B.P. 3007 – 06201 Nice cedex 3 de 9h à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - **téléphone** : 04.97.18.67.99

Adresse générale du pouvoir adjudicateur (URL) : <https://www.marches-securises.fr/>

Objet du marché : 2025_030_SEF_ETUDES TGBT_SDA BERRE LES ALPES

AMO pour l'études et le suivi des travaux de remplacement du TGBT et des différents coffrets divisionnaires et leurs alimentations

Lieu d'exécution et de livraison : SDA LITTORAL EST – 3279 route des Escaillouns – 06390 Berre les Alpes

Possibilité d'une visite sur place : la visite est conseillée.

Contact : M. MATTEI au 07 85 14 92 95 ; ou SEF@departement06.fr ou secrétariat du service au 04.97.18.62.81

Type de procédure : Marché à procédure adaptée

Durée du marché ou délai d'exécution :

Les délais d'exécution des prestations sont proposés par le titulaire sur la base d'un planning.

La durée globale prévisionnelle d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre est de 12 mois, à compter de la date de notification de la décision de démarrage de la mission jusqu'à la réception des travaux, hors GPA.

Chaque phase sera validée par une décision de démarrage en respectant la durée prévue fixée dans le calendrier.

Le calendrier d'exécution prévisionnel de la mission est fixé comme suit :

Remise des études d'avant-projet (diagnostic compris) : décembre 2025 - durée 1,5 mois

Remise du projet / DCE : janvier 2026 – durée 1 mois ;

Consultation et choix des entreprises : juin 2026 – durée 1 mois ;

Démarrage des travaux : juillet 2026 ;

Réception travaux : Novembre 2026 – durée 4 mois.

Conditions d'obtention du dossier de consultation : Le dossier de consultation des entreprises est à télécharger par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.marches-securises.fr/>

Contenu du dossier de consultation :

- le présent avis d'appel public à la concurrence valant Règlement de la Consultation,
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),
- la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF),
- l'engagement du soumissionnaire,
- le cadre de mémoire technique,
- le formulaire DC1
- le formulaire DC2.

Conditions de remise des offres :

Les candidats transmettent leur offre exclusivement par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.marches-securises.fr/>

Unité monétaire utilisée : l'euro

Langue utilisée : Français

Date limite de réception des offres : 06/11/2025 – 15h30

Délai de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres

Critère de sélection des candidatures :

Capacité financière : pas de minimum exigé

Capacités techniques : **Qualibat 1419 Maîtrise d'œuvre en électricité courante ou équivalent**

En application de l'article R.2144-2 du Code de la commande publique, l'acheteur public se réserve la possibilité de réclamer aux candidats dont les pièces ou informations relevant de la candidature, sont absentes ou incomplètes, de fournir les justificatifs manquants ou incomplets dans un délai approprié et identique pour tous, à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du marché public.

Justificatifs offre :

- la Décomposition du prix global et forfaitaire dûment remplie, datée et signée.
- le mémoire technique dûment rempli.
- l'engagement du soumissionnaire dûment daté et signé.

Justificatifs candidature :

Le candidat doit fournir les documents suivants :

- liste des principaux travaux exécutés au cours des 3 dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution, pour les travaux les plus importants, indiquant le montant, la date et le lieu d'exécution, et s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.
- Qualibat 1419 Maîtrise d'œuvre en électricité courante ou équivalent

Il est porté à la connaissance des candidats que le pouvoir adjudicateur contractualisera le(s) mémoire(s) technique(s) fournis à l'appui de l'offre.

En cas d'absence de l'un quelconque de ces justificatifs, l'offre sera déclarée irrégulière et rejetée. Le pouvoir adjudicateur se réserve toutefois la possibilité de faire application des dispositions de l'article R.2152-2 du Code de la commande publique.

Critères de jugement des offres :

1. le Prix (pondération : 60 points)
2. la valeur technique (pondération : 40 points)

Le critère PRIX de l'offre

Le classement est établi du moins disant au plus disant. Le moins disant se voit affecté la note maximale de 60. Les offres des autres candidats sont ensuite notées en fonction des écarts de prix constatés entre leurs offres et celle du moins disant.

Le mode de calcul appliqué sera le suivant : $N = 60 \times (M1 / M)$, formule dans laquelle :

- N est la note attribuée au critère PRIX
- M1 est l'offre la moins disante
- M est l'offre du candidat noté

Le classement intermédiaire des offres s'effectue selon l'ordre décroissant des notes

Le critère VALEUR TECHNIQUE de l'offre

Le critère valeur technique de l'offre est analysé au vu du mémoire technique fourni par le candidat. Il est examiné pour chaque candidat en fonction des données fournies aux 2 sous-critères ci-dessous.

Note finale valeur technique candidat A = (total de points du mémoire technique du candidat A / total des points du meilleur mémoire) X 40.

Le classement intermédiaire des offres s'effectue selon l'ordre décroissant des notes.

Les candidats n'ayant pas fourni de mémoire technique ne seront pas classés et leur offre déclarée irrégulière.

La valeur technique de l'offre (VTO) sera analysée au vu d'un mémoire technique comprenant les éléments suivants :

- s/critère n°1 : Moyens affectés à la mission. La composition de l'équipe affectée spécialement à l'exécution des prestations d'études et de suivi de travaux, avec CV et organigramme. Une liste de références d'études datant de moins de 3 ans réalisées par la même équipe pour des projets similaires. (noté sur 15).
- s/critère n°2 : Description de l'organisation et de la méthode pour atteindre les objectifs calendaires du projet pour chaque phase d'études et d'exécution (noté sur 25). Description de l'organisation des visites et des réunions (phasage, outils spécifiques mis en œuvre, méthodologie d'étude).

Classement final des offres

La note finale est notée sur 100 points. La note finale des offres est calculée de la façon suivante :

Note finale du candidat = Note globale « Prix » + Note globale « VTO ».

Le classement final des offres s'effectue selon l'ordre décroissant des notes.

Cautionnement et garanties exigés : sans objet

Modalité d'ouverture des offres : séance non publique

Autres informations : Les candidats sont informés par courrier des résultats de cette consultation.

Négociations

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Toutefois, l'acheteur peut attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Les conditions de négociation sont les suivantes.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier, dans le respect de l'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures. Le nombre maximal de candidats admis à négocier au regard du classement selon les critères de jugement du règlement de consultation est de 3.

Il adressera ensuite un courrier de négociation aux candidats en indiquant les modalités et la date limite.

Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un classement.

Procédure de recours :

Tribunal administratif de Nice 18 Avenue des Fleurs - CS 61039 - 06050 Nice Cedex 1

Courriel : greffe.ta-nice@juradm.fr - Téléphone : 04.89.97.86.00

Référé contractuel dès la signature du contrat en application de l'article R 551-7 du code de justice administrative ou recours de plein contentieux 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

Date d'envoi à la publication : 21/10/2025